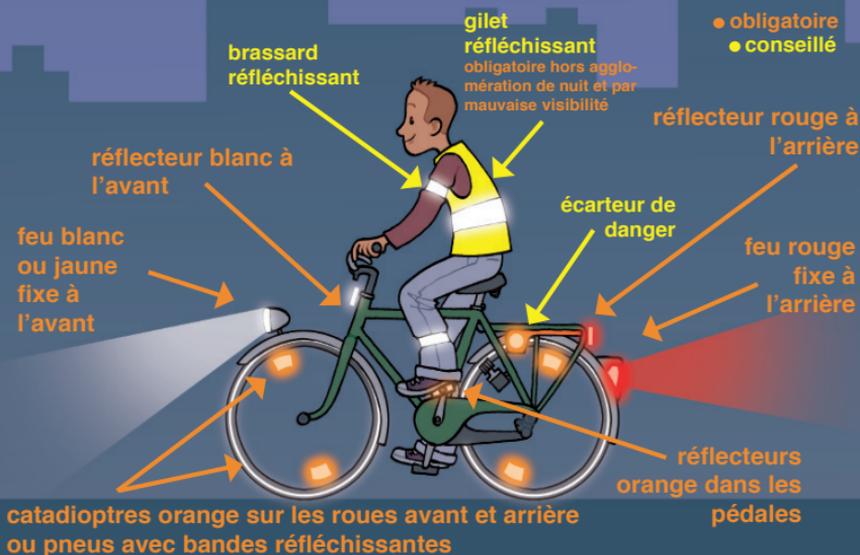


# À vélo la nuit, l'éclairage c'est vital !



## Fiche n°8



Pour améliorer votre visibilité, optez pour des vêtements clairs

Illustration : Laurent Libessart

**Éclairage actif** : émet une lumière qui permet de voir et être vu (phare, feu...).

**Éclairage passif** : réfléchit la lumière et permet d'être vu, seulement lorsque le cycliste est éclairé par une source de lumière, par exemple par les phares d'un véhicule, ce qui est souvent trop tard (réflecteurs, gilet réfléchissant...).

Tout défaut d'éclairage est passible d'une amende de 11 €, contravention de première classe.



### Nos partenaires institutionnels



# Faites circuler l'info :

## Donnez ce mémo à un autre cycliste !

### ÉCLAIRAGE À DYNAMO

Pour une utilisation quotidienne du vélo, un éclairage à dynamo est conseillé. Privilégiez alors un feu à **diodes (LED)** ou un **phare halogène**. Puissants, ils apportent confort et sécurité.



*Dynamo dans le moyeu*

Lors de l'achat d'un vélo neuf, choisissez de préférence une **dynamo dans le moyeu**, fiable et efficace par tous les temps, elle est dépourvue de frottements et offre le meilleur rendement.



*Feu avant halogène*

### ÉCLAIRAGE À PILES

Si vous optez pour ce système, privilégiez les **diodes** qui consomment peu et offrent un éclairage bien plus puissant qu'une ampoule classique.

Les systèmes à piles sont souvent amovibles, lors de vos arrêts, pensez à les emporter pour éviter leur vol.

Attention, l'utilisation de lumières clignotantes n'est pas réglementaire en France.



*Éclairages à piles amovible*

### ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Phares et feux à condensateurs maintiennent l'éclairage à l'arrêt. Des systèmes à **induction** sans contact (aimant et bobine), diffusent une lumière fixe et offrent un complément idéal.

Les **éclairages supplémentaires** et **l'écarteur de danger** attirent l'œil de l'automobiliste pour une meilleure sécurité du cycliste.

Il est possible de porter des feux rouges sur le cycliste en complément de ceux fixés au vélo (2 maximum). Des feux indiquant le changement de direction sont également admis (facultatif).



*Système à induction*



Siège régional : 5 rue Jules de Vicq - 59 800 Lille  
Tél. 03 20 86 17 25  
info@droitauvelo.org  
www.droitauvelo.org

Plus d'info sur l'éclairage : [droitauvelo.org](http://droitauvelo.org) et [fubicy.org](http://fubicy.org)